



**VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE**

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 05 mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle Jules Ferry rue Garnier, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, maire.

**Etaient présents**

Arnaud DUMONTIER,  
**Maire,**

Eddy SCHWARZ, Marie-Christine MAGNIER, Philippe FIAULT, Monique MARTIN, Bruno VERMEULEN, Françoise DEMAISON, Jean-Pierre REVIERE, Caroline BARRUCAND, François DROUIN.

**Adjoints au maire,**

Catherine SCHOCKAERT, Sindy DA SILVA, Alain BAUGEE, Marie-Christine RIVIERE, Cyril BATTNER, Laëtitia GOURDON, Mohamed YACOUBI, Sonia DEFLANDRE, Christophe MIQUEL, Carine ANDERSON, Thierry FIEVEZ, Michel OUDIN, Didier GASTON, Elise ZAMBEAUX, Reynald ROSSIGNOL, Caroline CARON.

**Conseillers municipaux.**

**Etaient représentés :**

Valérie POULAIN par Bruno VERMEULEN, Alexis DERACHE par Monique MARTIN, Maryse MARCOLLA par Marie-Christine MAGNIER, Jean-Luc FLOURY par Alain BAUGEE, Romain HECQUET par Philippe FIAULT, Aline CATOIRE par Jean-Pierre REVIERE, Marie-Rosi TAYAMOUTOU par Françoise DEMAISON.

**Etaient absents :**

**Secrétaire de séance :** François DROUIN

Date de convocation : 29/04/2021  
 Date de l'affichage : 29/04/2021  
 Nombre de conseillers en exercice : 33  
 Nombre de présents : 26  
 Nombre de procurations : 7  
 Nombre de votants : 33

Monsieur le maire propose à l'assemblée de reporter la délibération n°2021-050.

Monsieur le maire fait respecter une minute de silence en mémoire de Stéphanie Monfermé, agent administrative au commissariat de Rambouillet, assassinée le 23 avril au nom de l'idéologie de l'islam radical.

Il salue également l'engagement de madame Caroline CARON.

**N° 2021- 049 : Compte-rendu des décisions du maire prises sur délégations du conseil municipal.**

Vote : Adoptée à l'unanimité.

Reynald Rossignol demande des informations complémentaires sur la décision n°2021-52.

Monsieur le maire, lui-même étonné de la valeur de ce don, donne la parole à Bruno Vermeulen qui précise qu'il s'agit d'un don émanant du président des photographes de Pont-Sainte-Maxence au profit de la commune, dans un souci de conservation. Le montant indiqué dans l'annexe est donné à titre informatif.

Monsieur Vermeulen ajoute que la numérisation des clichés est en cours par les services.

**N°2021-51 : Modification du tableau des effectifs – Création de 3 postes de brigadier-chef principal.**

Vote : Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le maire ajoute que la procédure est très longue car la formation dure environ 12 à 18 mois et que la crise sanitaire ralentit également les démarches administratives.

Il conclut en précisant que l'effectif total de la police municipale sera désormais de 13 personnels.

**N°2021-52 : Création de 4 postes en contrats unique d'insertion parcours emplois compétences jeune (CUI PEC JEUNES)**

Vote : Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le maire précise que cette délibération fait suite à un rendez-vous avec madame Sandrine LEGUIDCOQ, directrice de l'agence Pôle Emploi de Nogent-sur-Oise, ce qui représente de la part de la commune ainsi que de la CCPOH un geste fort envers la jeunesse.

Reynald Rossignol souhaite savoir quels sont les postes concernés ?

Monsieur le maire précise que tous les postes sont concernés, aussi bien les postes administratifs que techniques.

**N°2021-053 : Modification de la délibération n° 2021-113 du 09 décembre 2020 portant sur la mise en place des critères d'appréciation de la manière de servir pour l'attribution du CIA.**

Vote : Adoptée à l'unanimité.

**N° 2021-054 : Cession d'une portion de la parcelle cadastrée F n°773 d'une contenance de 147m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Pont-Sainte-Maxence située sur la commune de Pontpoint au profit des consorts CISZEWSKI et d'une portion de la parcelle cadastrée F n°773 d'une contenance de 25 m<sup>2</sup> au profit des consorts TALLANDIER.**

Vote : Adoptée à l'unanimité.

**N° 2021-055 : Approbation de la convention entre Suez et la commune pour la constitution d'un groupement de commande relatif au marché de travaux d'aménagement des rue Ramon, Bouleurs et Bouchers.**

Vote : Adoptée à l'unanimité.

**N° 2021-056 – La création ou suppression de trottoirs -bateaux ou d'entrées sur le domaine public.**

Vote : Adoptée à l'unanimité.

**N°2021-057 : Approbation de la convention partenariale avec la Médiathèque départementale de l'Oise : « Ma Médiathèque numérique »**

Vote : Adoptée à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

Question de Elise Zambeaux : Nous nous étonnons de ne pas voter lors de ce conseil municipal la délibération concernant les subventions aux associations. Les associations manquent de visibilité dans la préparation de leur budget annuel et également pour leurs actions à venir au deuxième semestre. Est-ce que certaines associations ont pu bénéficier d'avances ?

Monsieur le maire précise que cela sera voté au prochain conseil municipal le 19 mai. Il ajoute que le délai de dépôt des demandes de subventions a été reporté à fin avril au vu de la crise sanitaire. De plus, il précise que seul le BCOP a fait une demande d'avance de trésorerie qui a d'ailleurs été accordée.

Question de Elise Zambeaux : Pourriez-vous nous indiquer si une aide au ravalement de façade pour favoriser l'embellissement de la ville existe toujours ? Dans l'affirmative, quelles sont les démarches à effectuer par les habitants ?

Monsieur le maire indique que le dispositif fonctionne bien et que cela prendra de l'ampleur certainement avec la sélection de Pont-Sainte-Maxence dans le dispositif « Petites Villes de demain ». Bruno Vermeulen rappelle les principales informations du dispositif (dépôt d'une déclaration préalable au service urbanisme et montant de la subvention à 20%, plafonné à 10.000€). Pour finir, il ajoute que seules les façades visibles depuis l'espace public sont prises en compte.

Question de Elise Zambeaux : Pourriez-vous nous indiquer les projets déposés dans le cadre du plan France Relance par la Ville de Pont-Sainte-Maxence ?

Monsieur le maire précise que l'entreprise VOTAT a bénéficié de 775 000€ notamment avec le concours d'Eric Woerth et Jérôme Bascher. La commune, quant à elle, a pu réaliser les travaux de la rue Marcellin Berthelot (250 000€) et est en attente d'un versement de 300 000€ correspondant à 50% des travaux de la réhabilitation de l'école Ferdinand Buisson.

Monsieur le maire ajoute que le Plan France Relance sera totalement intégré au plan « Petites villes de demain ».

**Le secrétaire de séance,**  
François DROUIN




**Le maire,**  
Arnaud DUMONTIER

